



**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 26 avril 2017

Le mercredi 26 avril 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 19 avril 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaugois-Vallée,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil, à Sophie TUBIANA,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu, à Elisabeth NOUVELLET,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire, à Régine CATIN,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, à Jackie PASSET,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à François BRUYANT

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes Val de Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours.
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 7

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 14

Délégation provisoire du Président

Monsieur Pascal QUENIOT, directeur, informe que le Président sera empêché temporairement à exercer sa présidence et tout particulièrement les compétences déléguées par le Bureau lors de sa séance du vendredi 27 juin 2014.

Par ailleurs, Madame Sophie TUBIANA, Vice-présidente de notre syndicat mixte dispose par arrêté du Président d'une délégation de fonctions dans les domaines suivants :

- ✓ mandatement des dépenses et émission des titres de recettes ;
- ✓ mandatement des dépenses relatives au frais de déplacement et aux indemnités du Président ;
- ✓ gestion des biens du syndicat ;
- ✓ signature des ordres de mission.

Après concertation avec les services de contrôle de légalité de la Préfecture de Maine-et-Loire, il est proposé aux membres du Bureau, de déléguer également à Madame Sophie TUBIANA mais de manière provisoire, les délégations initialement confiées au Président, à savoir :

- ✓ réalisations des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation des actes nécessaires,
- ✓ passation, exécution et règlement des marchés et accords cadre de travaux, de fournitures et de services qui peuvent réglementairement être passés sans formalité préalable en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15 % pour un plafond maximal de 90 000 €, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- ✓ réalisation des lignes de trésorerie autorisées par le Bureau dans la limite de 200 000 €,
- ✓ règlement des frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- ✓ acceptation des dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges,
- ✓ décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 5 000 €,
- ✓ intenter au nom du syndicat mixte des actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui,
- ✓ passation de toutes conventions n'ayant pas d'incidence budgétaire pour le Parc,
- ✓ signature des avis relatifs aux Plans Locaux d'Urbanisme et aux Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et études d'impact soumis à consultation du Parc en application du code de l'Environnement (Article L 333-1),

Les membres du Bureau, délibèrent favorablement et à l'unanimité sur ces propositions.



Pour extrait certifié conforme.

Pour le Président empêché,

La Vice-présidente déléguée
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

27 AVR. 2017

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du mercredi 26 avril 2017

Le mercredi 26 avril 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 19 avril 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaugéais-Vallée,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil, à Sophie TUBIANA,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu, à Elisabeth NOUVELLET,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire, à Régine CATIN,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, à Jackie PASSET,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à François BRUYANT

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes Val de Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours.
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : 7 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 14

**Contrat Nature 3 : convention de partenariats pour le financement
par le FEDER des travaux de Souzay-Champigny**

Après deux précédents Contrats Nature (2013-2014 et 2015-2017), et pour faire suite au précédent Bureau du 8 février 2017, le Parc a candidaté pour un nouveau Contrat Nature.

Ce Contrat Nature 2017-2019 est appelé « Renforcement des continuités de pelouses sèches et boisements thermophiles du Saumurois ».

Deux communes ont été retenues dans ce cadre : Doué-en-Anjou et Souzay-Champigny. Les terrains visés par les actions de restauration sont des terrains publics appartenant aux communes précitées ou au Département de Maine-et-Loire.

Le plan de financement prévisionnel (présenté ci-après) prévoit des subventions régionales (appel à projet Contrat Nature) et européennes (FEDER).

Afin de permettre la mobilisation des fonds FEDER pour le site de projet situé sur la commune de Souzay-Champigny, une opération collaborative doit être mise en place. En effet, le projet sur la commune associant plusieurs partenaires et étant réalisé sur un site de petite taille, les montants sont relativement faibles. Ainsi, du fait des seuils minimaux pour les demandes de subventions FEDER (10 000 €), et en plus d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine sera chef de file au titre de la convention de partenariat correspondante. Les deux maîtres d'ouvrage, la commune de Souzay-Champigny et le Département du Maine-et-Loire, sont partenaires.

Une convention de partenariat tripartite entre la commune de Souzay-Champigny, le Département du Maine-et-Loire et le PNR est donc nécessaire. Ce document décrit les rôles et missions du chef de file et de chaque partenaire, les modalités de montage administratif, de justification des dépenses, de reversement du FEDER...

La commune de Souzay-Champigny et le Département du Maine-et-Loire restent maîtres d'ouvrage de leurs travaux et en supportent les dépenses. Les éléments justificatifs de dépenses sont remontés des partenaires au chef de file (le PNR) qui fait l'interface avec le FEDER. Il n'y a pas d'avance de trésorerie entre le PNR et les partenaires. Les subventions FEDER seront perçues par le chef de file et reversées aux partenaires au prorata des dépenses réalisées.

Remarque : les actions de restauration de milieux et les actions de gestion des bords de routes et chemins communaux mises en œuvre sur la commune de Doué en Anjou ne font pas partie intégrante de l'opération collaborative proposée pour un financement FEDER, la commune de Doué-en-Anjou portera son projet de manière autonome.

Tableau synthétique du Contrat Nature Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 2017-2019

	Poste	Maitre d'Ouvrage	Échéance de mise en œuvre	Cout total (HT)	Plan de Financement (HT ou NTT)		
					Auto-financement	Aide régionale (Contrat Nature)	FEDER
Hors Convention	Restauration sites Doué-en-Anjou	Doué-en-Anjou	03/07/2017 au 28/06/19	127 902,00 € = 100%	25 580,40 € = 20%	38 370,60 € = 30%	63 951,00 € = 50%
Convention de partenariat chef de file	Restauration site Champigny	Souzay-Champigny	03/07/2017 au 28/06/19	21 204,70 € = 100%	4 240,94 € = 20%	6 361,41 € = 30%	10 602,35 € = 50%
		Conseil Départemental 49		13 883,50 € = 100%	2 776,70 € = 20%	4 165,05 € = 30%	6 941,75 € = 50%
	Animation du dispositif	PNR	03/07/2017 au 31/12/19	89 129,19 € = 100%	14 564,60 € = 16%	30 000,00 € = 34%	44 564,59 € = 50%

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau à l'unanimité :

- approuvent la mise en œuvre de l'opération collaborative « CONTRAT NATURE 2017-2019 » intitulée « Renforcement des continuités de pelouses sèches et boisements thermophiles du Saumurois » ;
- acceptent le portage de l'opération en tant que chef de file et ayant pour partenaires la commune de Souzay-Champigny et le Conseil Départemental du Maine-et-Loire ;
- approuvent la convention de partenariat ci-annexée entre le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (chef de file), la commune de Souzay-Champigny (partenaire) et le Conseil Départemental du Maine-et-Loire (partenaire) sur l'opération « Renforcement des continuités de pelouses sèches et boisements thermophiles du Saumurois » ;
- approuvent le plan de financement prévisionnel ;
- autorisent le Président du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine à signer tous les documents inhérents à cette opération au nom du partenariat, en tant que chef de file, et à solliciter les financements de l'Union européenne (FEDER) selon les modalités précisées ci-dessus.



Pour extrait certifié conforme.
Pour le Président empêché,

La Vice-présidente déléguée
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

12 MAI 2017

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du mercredi 26 avril 2017

Le mercredi 26 avril 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 19 avril 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Ile-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaugéais-Vallée,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil, à Sophie TUBIANA,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu, à Elisabeth NOUVELLET,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire, à Régine CATIN,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, à Jackie PASSET,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à François BRUYANT.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes Val de Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : 7 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 14

**Site 2000 « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » :
animation 2017-2018**

Les Basses vallées de la Vienne et de l'Indre est un site Natura 2000 tourangeau de 5671 ha désigné au titre de la directive européenne Oiseaux. Il abrite une avifaune remarquable, avec en particulier la dernière population de Râle des genêts de la région Centre-Val de Loire.

Le Parc a été renouvelé en Comité de pilotage de mai 2016 dans son rôle de maître d'ouvrage pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site durant 3 années. Il assure en régie une partie des actions (contrats Natura 2000, incidences, concertation, sensibilisation, études diverses...), d'autres missions faisant l'objet de prestations (suivis scientifiques, animation des Mesures agri-environnementales).

Pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, les coûts prévisionnels d'animation sont les suivants :

- **Frais de personnel du Parc : 22 308,48 €**
Chargé de mission Patrimoine naturel (91,5j), la secrétaire (1,5j), la secrétaire comptable (1j), la responsable Comptabilité et ressources humaines (4j), le chargé de mission agriculture/forêt (3j) ;
- **Coûts indirects : 3 346,27 €**
Forfait de 15% des frais de personnels
- **Prestations en TTC : 39 858 €**
Animation agri-environnementale par la Chambre d'agriculture 37 (21 228 €), suivis scientifiques par le CPIE Touraine-Val de Loire (18 630 €).

Le montant global de l'opération est estimé à **65 512,75 € TTC**.

Les financements se répartissent de la manière suivante :

- **FEADER** : 50 % du TTC, soit 32 756,37 €
- **État/DREAL Centre-Val de Loire** : 50 % du TTC, soit 32 756,38 €.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ valident le montant de l'opération pour la période 2017-2018,
- ✓ autorisent le Président à solliciter les financeurs et à signer tout document afférent à cette action.

Pour extrait certifié conforme.



Pour le Président empêché,

La Vice-présidente déléguée
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

12 MAI 2017

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du mercredi 26 avril 2017

Le mercredi 26 avril 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 19 avril 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Ile-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaugéais-Vallée,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil, à Sophie TUBIANA,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu, à Elisabeth NOUVELLET,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire, à Régine CATIN,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, à Jackie PASSET,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à François BRUYANT.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes Val de Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 7

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 14

**Convention de partenariat avec le Conservatoire
botanique national de Brest**

Des convergences fortes se manifestent entre les politiques environnementales du Parc à travers les objectifs de sa charte et le cadre de mission du CBN de Brest. Celles-ci se sont d'ores-et-déjà concrétisées par la signature, le 19 janvier 2010, par le PNR Loire-Anjou-Touraine, de la charte d'adhésion au réseau des partenaires de l'atlas floristique du Maine-et-Loire et par une précédente convention triennale de partenariat de 2013-2016 PNRLAT-CBNB qui a vu la publication de l'Atlas de la flore de Maine-et-Loire, fruit d'une collaboration étroite.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

49730 MONTSOUREAU

1.4. Autres types de contrats

Par ailleurs, pour faire suite à la convention préalablement établie en 2013, les deux structures établissent une nouvelle convention de partenariat sur ces thématiques pour une nouvelle période de 5 ans.

L'objet de la convention est de préciser :

- ✓ les modalités d'échanges de données naturalistes (le Parc a besoin par exemple de lots de données spécifiques pour l'Atlas des Orchidées) ;
- ✓ les modalités scientifiques de partenariat entre nos structures.

Les membres du Bureau, délibèrent favorablement et à l'unanimité sur le projet de convention et autorisent le Président à la signer.

Pour extrait certifié conforme.



Pour le Président empêché,

La Vice-présidente déléguée
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

12 MAI 2017

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 26 avril 2017

Le mercredi 26 avril 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 19 avril 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaugéais-Vallée,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil, à Sophie TUBIANA,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu, à Elisabeth NOUVELLET,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire, à Régine CATIN,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, à Jackie PASSET,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à François BRUYANT.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes Val de Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : 7

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 14

Atlas des orchidées : convention de co-édition avec Geste Edition

En 2007, le Parc a lancé la base de données STERNE avec un réseau de naturalistes. Dès le départ, des projets en commun ont été initiés. C'est ainsi qu'est né le projet de réalisation d'Atlas des orchidées du Parc.

Début 2017, c'est-à-dire 10 ans après le commencement du recensement des Orchidées, cet atlas est en voie d'achèvement. Ce travail collaboratif a été réalisé avec plus de 200 naturalistes - amateurs ou professionnels -, pour plus de 16 000 observations transmises, et plusieurs centaines de photos données au Parc. Ce travail est désormais achevé. C'est la première fois que le Parc réalise ce type de travail fédérateur avec ses naturalistes.

En mars dernier, des contacts ont été pris avec des éditeurs afin d'étudier les meilleures modalités pour finaliser cet atlas sous la forme d'un ouvrage en vente en librairie. Plusieurs entretiens ont été réalisés avec les éditeurs et des devis ont été produits.

Le groupe de travail « conception - édition de l'ouvrage » a retenu les propositions suivantes :

- ouvrage d'environ 96 pages ;
- quantité 2 500 exemplaires dont 200 exemplaires offerts au Parc ;
- retour sur l'ensemble du prix de vente du livre au Parc : 50 % des 2 300 exemplaires ;
- la prestation de co-édition comprend :
 - la création artistique ;
 - la réalisation complète et définitive à partir du manuscrit de l'ouvrage par Geste Edition ;
 - diffusion et distribution dans un réseau régional et national important.
- prix de vente :
 - à la souscription : 15,00 € soit 14,218 € HT
 - post-souscription : 20,00 € soit 18,957 € HT
- sortie publique de l'ouvrage estimée à mars 2018, avant la sortie des orchidées et le Congrès d'Orchidophilie de Paris 2018.

Pour information, le tirage des 2 500 exemplaires s'élevant à 11 850 € TTC ; sur la base du prix de vente à la souscription soit 14,218 € HT et 15 € TTC, cette opération reste pour le Parc, financièrement « blanche » à partir de 1 667 ouvrages vendus.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à lancer cette opération et à signer tout document afférent et tout particulièrement la convention de co-édition avec Geste Edition.

Pour extrait certifié conforme.



Pour le Président empêché,

La Vice-présidente déléguée
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

12 MAI 2017

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 26 avril 2017

Le mercredi 26 avril 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 19 avril 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaugéais-Vallée,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil, à Sophie TUBIANA,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu, à Elisabeth NOUVELLET,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire, à Régine CATIN,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, à Jackie PASSET,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à François BRUYANT.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes Val de Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : 7

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 14

**Animations de la Maison du Parc : tarifs et convention avec l'Office de
tourisme du Saumurois pour la vente de billets**

Il est proposé de confier à l'Office de Tourisme du Saumurois la vente des billets et la promotion de six animations. Ces animations organisées avec des prestataires seront proposées entre mai et octobre à la Maison du Parc dans le cadre de l'année sur le changement climatique.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTMOREAU
1.7. Actes spéciaux et divers

Cela permettra de les commercialiser sur l'ensemble des antennes de l'Office de tourisme.
Une convention régit le partenariat pour la vente de ces billets et est signée entre le PNR et l'Office de Tourisme du Saumurois.

En contrepartie de la gestion de cette billetterie spécifique, l'Office de tourisme du Saumurois conserve 10% sur le prix de vente.

Cette convention précise la nature, les dates et les tarifs des animations détaillées ci-dessous.

DETAIL DU PROGRAMME		
Dimanche 4 juin	Réinventer le potager : préparer l'été Adulte.	De 15h à 17h 4 euros Jauge 20 personnes
Mardis 18 juillet et 8 août	Sortie Trouvez la P'tite bête. Animation enfant. A partir de 6 ans	De 14h30 à 16h30 4 euros. Gratuit pour les accompagnateurs. Jauge 15 enfants
Vendredis 21 juillet et 18 août	Habiter au frais sans clim ! Famille	De 16 h à 18h 4 euros. Jauge 20 personnes.
Dimanche 1 ^{er} octobre	Réinventer le potager : préparer l'hiver Adulte	De 15h à 17h 4 euros. Jauge 20 personnes

Il appartient aux membres du bureau de délibérer pour arrêter les tarifs de ces animations et autoriser le Président à signer cette convention.

Par ailleurs, afin de simplifier les démarches administratives récurrentes liées à la billetterie des animations proposées par le Parc, il est demandé aux membres du Bureau d'autoriser le Président à fixer chaque année par arrêté les tarifs des animations dans la limite de 10 € par participant (ces animations étant pour information comprises majoritairement entre 3 et 6 €) et à signer la convention de gestion de la billetterie avec l'Office de tourisme du saumurois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- ✓ valident les tarifs des animations de juin à octobre 2017 ;
- ✓ autorisent le Président à signer la convention avec l'Office de tourisme du Saumurois
- ✓ autorisent le Président à fixer chaque année par arrêté les tarifs des animations dans la limite de 10 € par participant et à signer la convention de gestion de la billetterie avec l'Office de tourisme du Saumurois.

Pour extrait certifié conforme.



Pour le Président empêché,

La Vice-présidente déléguée
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

12 MAI 2017

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du mercredi 26 avril 2017

Le mercredi 26 avril 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 19 avril 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Ile-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaugéais-Vallée,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil, à Sophie TUBIANA,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu, à Elisabeth NOUVELLET,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire, à Régine CATIN,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, à Jackie PASSET,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à François BRUYANT.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes Val de Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : 7

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 14

Mise à disposition de lots pour un jeu sur France Bleu Touraine

Dans le cadre de la promotion de la Maison du Parc et de ses patrimoines, le Parc mène une campagne publicitaire sur la radio Alouette et sur France Bleu Touraine.

Cette campagne publicitaire se complète la semaine suivante, du lundi 17 avril au vendredi 21 avril, d'un jeu concours organisé sur la radio publique à destination des auditeurs. Le jeu s'organise de la manière suivante. Chaque jour, une question de sélection sur le Parc est posée aux auditeurs.

Du lundi au jeudi, quatre lots constitués d'une balade en bateau pour deux personnes assurée par le CPIE Touraine-Val de Loire seront mis en jeu pour un montant total de 96 €.

Vendredi, pour le grand jeu de fin de semaine, un séjour pour deux personnes sera mis en jeu. Il se compose de :

- ✓ une nuit en Chambre d'hôtes et table d'hôtes à la Pinsonnière à Vaudelnay (164,50 €) ;
- ✓ deux entrées au Mystère des faluns (offertes par la Ville de Doué-en-Anjou dans le cadre d'un partenariat privilégié) ;
- ✓ deux entrées au Bio Parc de Doué-en-Anjou (42,00 €).

Les lots seront attribués aux gagnants dans l'été. Le montant global des lots s'élève à **302,50 €**.

Les membres du Bureau, délibèrent favorablement et à l'unanimité pour l'attribution de ces lots pour un montant total de 302,50 €.

Pour extrait certifié conforme.



Pour le Président empêché,

La Vice-présidente déléguée
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

12 MAI 2017

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du mercredi 26 avril 2017

Le mercredi 26 avril 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 19 avril 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Ile-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaugeois-Vallée,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil, à Sophie TUBIANA,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu, à Elisabeth NOUVELLET,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire, à Régine CATIN,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Valérie BOUCHAUD,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, à Jackie PASSET,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à François BRUYANT

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes Val de Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours.
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 7 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 14

Délégation provisoire du Président

Monsieur Pascal QUENIOT, directeur, informe que le Président sera empêché temporairement à exercer sa présidence et tout particulièrement les compétences déléguées par le Bureau lors de sa séance du vendredi 27 juin 2014.

Par ailleurs, Madame Sophie TUBIANA, Vice-présidente de notre syndicat mixte dispose par arrêté du Président d'une délégation de fonctions dans les domaines suivants :

- ✓ mandatement des dépenses et émission des titres de recettes ;
- ✓ mandatement des dépenses relatives au frais de déplacement et aux indemnités du Président ;
- ✓ gestion des biens du syndicat ;
- ✓ signature des ordres de mission.

Après concertation avec les services de contrôle de légalité de la Préfecture de Maine-et-Loire, il est proposé aux membres du Bureau, de déléguer également à Madame Sophie TUBIANA mais de manière provisoire, les délégations initialement confiées au Président, à savoir :

- ✓ réalisations des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation des actes nécessaires,
- ✓ passation, exécution et règlement des marchés et accords cadre de travaux, de fournitures et de services qui peuvent réglementairement être passés sans formalité préalable en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15 % pour un plafond maximal de 90 000 €, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- ✓ réalisation des lignes de trésorerie autorisées par le Bureau dans la limite de 200 000 €,
- ✓ règlement des frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- ✓ acceptation des dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges,
- ✓ décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 5 000 €,
- ✓ intenter au nom du syndicat mixte des actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui,
- ✓ passation de toutes conventions n'ayant pas d'incidence budgétaire pour le Parc,
- ✓ signature des avis relatifs aux Plans Locaux d'Urbanisme et aux Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et études d'impact soumis à consultation du Parc en application du code de l'Environnement (Article L 333-1),

Les membres du Bureau, délibèrent favorablement et à l'unanimité sur ces propositions.



Pour extrait certifié conforme.

Pour le Président empêché,


La Vice-présidente déléguée
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

27 AVR. 2017